L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 AVRIL 1853.

Imprimée et publiée par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARDY.
N° 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 28 AVRIL 1853.

PERCEPTION DES TAXES.

Nos lecteurs ont remarqué dans le compte-rendu que nous avons donné de la séance du Conseil de ville du 26 du courant, la résolution présentée par M. B. Beauregard pour inviter l'Assemblée générale à rappeler une loi par elle adoptée le 12 courant.

Ce sujet nous a paru d'une importance assez grande pour nous engager à porter certains détails à la connaissance du public.

Par une disposition de l'acte de consolidation, les taxes municipales étant chaque année le 1er de mai sont jusqu'au 1er de juillet acquittées au bureau du Trésorier. A cette époque tous les reçus des taxes non renouvelés sont remis à l'avocat-chargé d'en opérer la rentrée par voie judiciaire, c'est à dire, qu'à partir de ce moment les contribuables doivent payer en sus du montant de leurs taxes, les frais de justice, 5 0/0 de commission à l'avocat poursuivant, etc., etc.

Le 19 de ce mois l'Assemblée générale siégeant à Baton Rouge a adopté un bill qui change ces dispositions et ordonne la remise des reçus des taxes du 1er de mai à la date du mois. Cette loi est en outre rétroactive, elle annule les taxes déjà payées et ordonne le remboursement de l'avocat dès le 1er de mai. Cette loi est aujourd'hui en vigueur et oppressive et inconsiste et a le caractère d'un véritable guet-à-pens. Elle revient à dire que le montant de la taxe à acquitter par chaque citoyen est augmenté de 5 0/0 de commission au profit de l'avocat de la ville. Cette loi est en outre impossible, attendu que la taxe n'est pas encore votée et ne peut être en conséquence représentée par des reçus déjà préparés.

Le bill a été voté d'urgence, comme s'il s'agissait du salut de trésor municipal et de celui des contribuables. L'Assemblée a pris en course un vote qui a pour présentation, vote, tout s'en dire le même jour. Et pas un des représentants locaux de la ville n'a élevé la voix pour défendre l'intérêt de ses constituants ! Il serait en vérité beaucoup moins dispendieux de faire siéger une réunion de mannequins, obéissant à l'impulsion partie du fauteuil du président.

La loi relative à la perception de l'Impôt existe donc, et s'il commençait l'embarras.

Le trésorier, qui ne connaît pas encore le chiffre de la taxe à percevoir, ne peut tenir prêts pour le 1er mai les soixante mille reçus qu'il doit remettre à l'avocat poursuivant. Il a aussi, en conséquence, le comité de finances de cette question. Le Conseil, en cette occasion, s'est montré gardien vigilant des intérêts de ses commettants. Il a immédiatement délégué M. Beauregard à Baton-Rouge pour provoquer le rappel de la loi. Mais, rappelée ou non, elle ne doit ni ne peut être exécutée. Elle est oppressive, vexatoire et évidemment entachée de spoliation privée. Il est du devoir des membres du Conseil de remédier au singulier état de chose que crée le nouveau bill. Respectons ce qui est légal, mais non ce qui, sous cette apparence, est frauduleux et inique. Le peuple doit espérer qu'il en sera ainsi et prendre confiance en voyant la rapidité et la décision avec lesquelle le Conseil a déjà agi. Des remerciemens sont dus à MM. B. Beauregard et R. J. Kerr, pour leur attitude énergique dans le comité de finances.

BUREAU DE POLICE.

Les quatre recorders et le maire se sont réunis hier pour nommer, conformément à la dernière loi de la législature, les officiers de la police.

M. Crossman qui présidait la réunion, a proposé de maintenir dans leurs places les officiers actuels.

Le recorder Winter a nommé pour chef de la police M. S. O'Leary, et le maire a proposé M. John Youmes.

Les quatre recorders ont voté pour M. O'Leary, qui a été conséquemment élu.

La police de la Nlle. Orléans perd en M. Youmes un chef habile, zélé, actif et intelligent. Il sera difficile, sinon impossible, de trouver aussi beaucoup à apprendre, nous ne disons pas pour l'égaler, mais pour marcher de loin sur ses traces. Il est déplorable qu'esprit de parti trappe ainsi d'ostracisme les fonctionnaires les plus utiles et les plus honorables. Le seul tort de M. Youmes est de ne point appartenir à la faction qui dispose du pouvoir. Quant à la sûreté publique les recorders locaux de la Nlle. Orléans ne paraissent ni plus ni moins que malheureusement.

Le capitaine McGovern a été remplacé par un individu qui n'a ni son expérience ni son énergie.

Le capitaine Forno ayant le malheur d'être whig a été également éliminé.

Voici les noms des nouveaux officiers :

Chef de la police—Stephen O'Leary.
Capitaine de 1er district—Wm Timbrick.
1er lieutenant—R. D Barry.
2e lieutenant—Chas Petrie.
Gardien de la maison de travail—Jonathan Worrall.
Sous gardien—John Sullivan.
Commis J. Huard.
Commis de la garde de police—J. J. Casey.
Capitaine de 2e district—J. A. Baldwin.
1er lieutenant—F. Rivas.
2e lieutenant—S. Monde.
Commis du poste principal—Thos. Wilson.
Trésorier de la garde de ville—B. Beauregard.
Capitaine de 3e district—E. Mazerat.
1er lieutenant—John Welsh.
2e lieutenant—John E. Frank.
Capitaine de 4e district—Saml. Douty.
1er lieutenant—John Steele.
2e lieutenant—John Daley.

Cours-courants des marchés

Marché Street—John McCabe.
» Poydras—C. J. Young.
» Annonciation—Jacob Young.
» Valmire—T. Degray.
Marchés aux viandes de 1re district—F. Lafargue.
» aux légumes de 2e district—A. Lange.
» Tivoli—Joseph Peralta.
» du Port—J. Fallon.
» de la rue de Magasins—Geo. Woelper.
» de Lafayette—A. Lettors.

CHRONIQUE LOCALE.

Pour les objets que la Louisiane envoie au Palais de Cristal de New-York, se trouve un boulet de vingt-quatre récemment tiré sur le champ de bataille de la Nouvelle-Orléans. Il est destiné à orner l'ancienne salle louisianaise figurera honorablement à côté des échantillons de notre industrie agricole.

Missions diplomatiques.—Une dépêche télégraphique de Washington nous apprend que les nominations suivantes sont à peu près arrêtées :—M. Dix, ministre en France; M. Thompson, gouverneur du Tennessee, ministre en Russie; M. Wise, ex-gouverneur de Virginie, ministre en Brésil; M. John Bowen, du Kentucky, ministre à Naples; M. Wise ou M. Meade, de la Virginie, ministre au Chili; M. Appleton, secrétaire de légation à Londres.

Nouveau Mexique.—M. Calhoun a été nommé gouverneur du Nouveau Mexique.

Chronique Locale.

Premier coup de théâtre.—Juge Lauve-Thomas Slaughter, accusé de meurtre de James Farris, a été jugé hier à la première cour de District. MM. Collier et Prescot défendaient le prisonnier et Bond de District-attorney est l'accusateur.

Les témoignages ont établi que le défunt avait été employé à l'hôtel St Charles, que le 15 février dernier, Farris était chez un cordonnier, dans la rue Conti, les pantalons sur une paire de souliers, lorsque quelqu'un est venu le prisonnier entra et lui demanda une pièce de dix sous. Farris répondit qu'il avait une pièce de 20, mais pas de petite monnaie. Slaughter aurait dévisé Farris, aussitôt un coup qui a frappé Farris, qui a été tué. Le prisonnier a pourtant Farris et l'attendait dans la rue Gravier et en partie le coup dont il est mort.

Le défunt portait un Texas et pouvait le coup. Farris a déclaré que Farris était mort à l'hôpital quatre ou cinq jours après avoir été blessé.

James McGuire.—Le témoin passait, le même jour dans la rue Chartres et avait un bonnet en main de sang qui lui avait dévoré sa mère. Ce dernier lui avait un couteau et qu'il avait enlevé celui qui le poursuivait.

Mme Kaffer—Je me trouvais chez le cordonnier en même temps que le prisonnier et le défunt. Il y a eu une querelle entre eux. Le défunt prit une chaise pour frapper Slaughter et celui-ci s'empara alors de couteau du cordonnier. Farrel s'élança dans la rue St Pierre et se poursuivit. Il revint peu après et rapporta le couteau sur lequel il y avait des traces de sang. Lorsque Farrel, le sang coulait sur le dos. Il ne pouvait qu'il avait eu raté.

Les autres témoignages corroborent ceux que nous donnons.

Les avocats de la défense n'ont pas produit de témoignage.

L'affaire a été soumise au jury qui, après un moment de délibération, a rendu un verdict de "coupable de l'homicide."

Coup de poignard.—L'homme de garde James Dillon a comparu hier devant le recorder Winter, sous l'accusation d'avoir poignardé un autre homme de garde nommé James Ryan. L'interrogatoire n'a pas été très avant que le médecin ait prononcé sur l'état du blessé.

Fugitives.—Le coroner a trouvé hier une enquête sur le corps d'un blanc qui était dans le fleuve, au pied de la rue de Chartres. Verdict : Trouvé noyé. On ne connaît pas le nom du défunt.

Vol.—Henry Karna a été conduit hier devant le recorder par un M. David Gorma. Parce dernier avait commis un vol à bord d'un navire à Tchoupitoulas. Le recorder l'a envoyé devant la Première Cour de District.

Rencontrons.—E. M. Springer, A. Kreig et A. Lockman ont comparu hier devant le recorder Winter, sous l'accusation d'avoir volé un docteur. Springer a été chez un cordonnier, dans la rue Conti, et a pris un pantalon. Il a été arrêté par Lockman et Springer a été jugé à 100 dollars d'amende et 30 jours de prison.

Accidents.—Dans la Rue Gravier, un enfant a été renversé par un cheval et blessé à la tête. Il a été conduit à l'hôpital.

Hier matin, un jeune homme